

Modalités d'enregistrement en ligne d'une demande concernant un certificat d'immatriculation

CETTE FICHE NE CONCERNE PAS LES DEMANDES DE DUPLICATA, DE CHANGEMENT D'ADRESSE, DE DEMANDE DE CESSION ET DE CHANGEMENT DE TITULAIRE, QUI FONT L'OBJET D'AUTRES FICHES

Vous vous devez effectuer votre demande en ligne, sur internet, en vous connectant sur le site « <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ».

Munissez-vous de vos documents numérisés et de votre carte bancaire.

Aucun enregistrement ne sera fait en préfecture ou sous préfecture ; la démarche est exclusivement réalisée par vos soins sur internet

ETAPE 1 : CRÉATION D'UN COMPTE ANTS avec FRANCE CONNECT

Pour établir votre demande de changement d'adresse en ligne, vous avez besoin d'une adresse e-mail et **vous devez créer un compte ANTS certifié via FRANCE CONNECT** :

- en vous connectant sur le site <https://ants.gouv.fr>
- en cliquant sur « mon espace » et en complétant les champs du formulaire

La création du compte via FRANCE CONNECT est plus simple et permet de vous identifier facilement.

Vous recevez un mail de confirmation sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée : en cliquant sur le lien reçu, vous pouvez alors continuer la création du compte.

Conservez vos identifiants et mot de passe : ils vous seront utiles pour effectuer les autres démarches en ligne dont vous auriez besoin ou vous reconnecter sur votre compte dans votre « espace personnel ».

ETAPE 2 ETABLIR SA DEMANDE EN LIGNE

Sur le site de l'ANTS, après vous être connecté avec vos identifiants dans « mon espace personnel », **vous devez choisir la démarche "Je souhaite faire une autre demande" et démarrer la procédure.**

Sélectionnez le motif de votre demande, en choisissant une catégorie dans la liste puis une sous-catégorie

Renseignez l'objet de la demande, l'identité du titulaire du véhicule et **joignez les pièces jointes nécessaires (PJ) à l'instruction de votre demande . Une fois les PJ ajoutées, cliquez sur « démarrer la procédure ».**

👉 N'oubliez pas de cocher les CLU (conditions légales d'utilisation) marquées par un « * » pour valider et finaliser votre demande.

Votre demande est prise en compte et vous pourrez ensuite consulter l'état d'avancement de votre dossier en vous connectant sur « mon compte usager » sur le site ANTS . Le montant des taxes à régler vous sera indiqué suite au traitement de votre dossier.

ETAPE 4 : LE PAIEMENT EN LIGNE

Une fois votre dossier instruit (voir « mon compte usager », le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire.

Complétez les informations bancaires, validez et finalisez la procédure en cliquant pour enregistrer le paiement.

Vous pouvez télécharger et imprimer le certificat provisoire qui vous autorise à circuler dans l'attente de la réception de votre titre et le récapitulatif de la demande.